

# ETUDIANT : CANDIDATER ET S'INSCRIRE À L'UPEC

L'inscription à l'UPEC se déroule en 3 étapes. Cliquez sur l'étape de votre choix pour accéder aux informations.



## | SÉCURITÉ SOCIALE ET MUTUELLES

Les étudiants inscrits dans des établissements de l'enseignement supérieur doivent obligatoirement s'affilier au régime étudiant de la Sécurité sociale, sauf exceptions.

> **En savoir plus sur la sécurité sociale et les mutuelles**

## | BOURSES

Si vous avez des ressources limitées, vous avez peut-être droit à une bourse sur critères sociaux pour vous aider à financer vos études

> **En savoir plus sur les bourses**

## PAIEMENT, ANNULATION ET REMBOURSEMENT

- > Formulaire "Paiement par chèque ou mandat facture"
- > Formulaire "Demande d'annulation d'inscription"
- > Formulaire "Demande de remboursement des droits d'inscription"

## RÉGIMES SPÉCIAUX D'ÉTUDES

Selon votre situation, vous pouvez bénéficier de conditions d'études particulières : aménagement d'horaires, étalement des études, accompagnement, etc.

> **En savoir plus sur les régimes spéciaux**

## INSCRIPTION DES ÉTUDIANT.E.S EN CPGE

Chaque étudiant.e en CPGE peut prétendre à une poursuite d'études à l'université. La double inscription vous permet d'obtenir une équivalence si vous quittez la prépa en cours d'année et de rejoindre une licence

> **En savoir plus**

## I PÉRIODE DE CÉSURE

Vous pouvez demander une suspension temporaire d'étude ou "césure" pendant un semestre ou une année scolaire entière, avant de reprendre le cours de votre scolarité et ce, sans perdre votre statut et votre place d'étudiant.e.

**> En savoir plus**

